

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs

DATE DU BULLETIN : Le 14 mars 2012

Objet : Paiement des droits de maintien de l'inscription annuels à la Bourse de croissance TSX qui sont dus

Le présent bulletin a pour objet d'informer les émetteurs inscrits à la Bourse de croissance TSX que les droits de maintien de l'inscription pour 2012 (droits de maintien) sont maintenant dus. Comme pour les années passées, les émetteurs sont sujets à des droits additionnels dans l'éventualité où les droits de maintien n'ont pas été acquittés d'ici le **31 mars 2012**. Des droits s'établissant à 5 % des droits de maintien de l'inscription en souffrance seront facturés chaque mois aux émetteurs pour chacun des mois à l'égard desquels ils font défaut d'acquitter ces droits (les « frais de retard »). Veuillez référer à la Politique 1.3 pour de plus amples renseignements relativement aux frais de retard.

Les émetteurs dont les titres sont actuellement négociés à la Bourse et qui font défaut d'acquitter les droits requis d'ici le 30 avril 2012 verront leurs titres faire l'objet d'un arrêt de la négociation par la Bourse, et ce, sans autre préavis. Les émetteurs dont les titres font l'objet d'un arrêt de la négociation pour défaut de paiement des droits de maintien de l'inscription devront acquitter les frais de retard et des droits de traitement de 250 \$ plus la TPS (et toute autre taxe provinciale applicable) pour reprendre les négociations.

Si le paiement n'est pas fait dans les 10 jours ouvrables suivant l'arrêt de la négociation, l'émetteur sera suspendu. Un émetteur suspendu est assujéti à un examen de réadmission, il devra alors acquitter les frais de retard ainsi que des droits d'examen de 500 \$ plus la TPS (et toute autre taxe provinciale applicable).

Au cours du mois de mai 2012, les émetteurs suspendus qui ont des droits de maintien en souffrance recevront un avis de radiation.

Nous rappelons aux émetteurs qu'ils doivent s'assurer que les coordonnées que nous avons au dossier sont à jour en vérifiant sous l'onglet « Renseignements sur la société » qu'ils trouveront à la page de leur symbole boursier sur le site Web de la Bourse, à www.tsx.com. Les mises à jour peuvent être envoyées à information@tsx.com.

Veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes si vous avez des questions au sujet de ce qui suit :

- (a) État de compte ou copie d'une facture
Marissa Rimbao
Coordonnatrice, Comptes à recevoir et recouvrement
Groupe TMX inc.
(416) 947-4218
- (b) Débiteurs et crédits
Carol-Ann Edwards
Analyste
Bourse de croissance TSX
(403) 218-2814
- (c) Non-paiement des droits et avis de radiation
Joanne Butz
Chef d'équipe, Conformité et communication d'information
Bourse de croissance TSX
(403) 218-2820